

PROCLAMATION.

ATTENDU que le QUINZIÈME jour du mois d'OCTOBRE dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au TRENTIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, et par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos Présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC-TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral-d'icelui :

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'OTTAWA, le HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité d'OTTAWA le HUITIÈME jour de JANVIER prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le DIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la